

**PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**

Révision n°6

Système d'Information Géographique
Rodez agglomération
Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés

Révision n°6
approuvée par
délibération du
Conseil de
Communauté du
16/12/2025

LE PRÉSIDENT

Christian TEYSSEDRE

ECHELLE : 1 / 12000

**DOCUMENTS
GRAPHIQUES**

5

LEGENDE :

- ★ Bâtiment repéré
- Élément de paysage à préserver : Arbre
- Alignement obligatoire, discontinu, Marge de retrait
- Haies et Murets à préserver
- Emplacement réservé
- Réciprocité bâti agricole
- ××× Linéaires commerciaux
- Espace boisé classé
- Protection paysagère
- Secteur de mixité sociale
- Orientations d'aménagement et programmation (OAP)
- Périmètre de desserte spécifique en transport en commun
- Aléas ruissellement
- Moyen
- Fort
- S=1.5ha Seuil minimum par opération d'aménagement
- Cône de vue
- Zone A (agricole)
- Zone N (naturelle)